

LE CIRQUE DE L'ESSONNE, ATOUT ÉCOLOGIQUE DU SUD ESSONNE MENACÉ

Le Cirque de l'Essonne – 134 hectares - est une zone naturelle à la croisée de territoires ruraux et urbains au sud de l'Ile-de-France, au cœur d'une grande agglomération de 330 000 habitants. Il dépend actuellement de 3 communes : Corbeil-Essonnes, Lisses et Villabé. Il est identifié au SDRIF 2013 - 2030 comme « espace vert d'intérêt régional, situé sur « une continuité agricole et forestière ». Cet espace constitue donc une véritable chance pour le territoire et sa population

Le Cirque de l'Essonne : des atouts écologiques majeurs

- Il présente une géomorphologie rare : un cirque naturel, issu d'un méandre effondré de la rivière Essonne
- Il constitue un espace de régulation des inondations parce que bassin versant
- Il est un espace de régulation contre le réchauffement climatique
- C'est un réservoir de biodiversité, avec une zone humide en fond de vallée
- Enfin, le Cirque est le dernier maillon des espaces naturels déjà classés plus en amont de la vallée. Il devrait donc permettre de réaliser un ensemble cohérent de liaisons douces et d'ainsi rétablir la continuité écologique (trame verte-trame bleue)

Le Cirque de l'Essonne : un espace naturel menacé

Ces atouts écologiques majeurs sont grandement altérés et menacés

- par la pression urbaine avec des coteaux déjà « grignotés » par la construction d'un collège et de logements
- par des projets d'urbanisation et de création d'infrastructures routières qui s'annoncent sans débat
- par des squats tolérés depuis des années, des tonnes de déchets en tout genre
- par une absence de volonté politique concertée

Pour préserver le Cirque de l'Essonne, une unique solution : le classement en ENS

Les associations qui se mobilisent pour la préservation du Cirque de l'Essonne demandent :

- l'arrêt de tout « grignotage » pour sauvegarder l'entité naturelle du site. Aucune route ne peut traverser cet espace si l'on veut en conserver les atouts écologiques et humains. Sa division équivaldrait à sa disparition...
- que le Conseil Départemental mette en œuvre la décision collective de classement en lien avec les collectivités territoriales.

Ce classement n'obère en rien les activités possibles sur le Cirque : agriculture, maraîchage, vergers, jardins familiaux, pour répondre aux besoins de l'agriculture péri-urbaine. Les enjeux alimentaires des prochaines années reposent en partie sur la production de proximité.

Prenons conscience que cet espace est unique. Le Cirque de l'Essonne est le bien commun des habitants du territoire. Il est essentiel pour le développement harmonieux de l'agglomération.

Association « Corbeil-Essonnes-Environnement »

<http://www.confluence-91.org> et <http://www.corbeil-essonnes-environnement.org>

Courriel : confluence91@orange.fr



